



ACTUALITES IFRS

➔ **Convergence** : l'actualité du trimestre a été marquée par le net recul de la convergence sur des projets majeurs. Après les divergences actées sur les instruments financiers et les contrats d'assurance, les décisions préalables prises par l'IASB et le FASB en mars laissent également présager des divergences sur la comptabilité des contrats de locations.

Dans ce contexte, ACTEO s'interroge sur la légitimité d'une nouvelle norme sur les locations qui ne représenterait ni un progrès par rapport à l'existant ni une amélioration dans la comparabilité des comptes entre IFRS et US GAAP.

➔ **Projet location - décisions à ce jour** : pour les preneurs l'IASB s'oriente vers un modèle unique, équivalent au modèle actuel des locations financements, alors que le FASB envisage un modèle mixte qui différencierait le traitement des contrats au compte de résultat. Dans tous les cas, chaque contrat visé par la norme générera la reconnaissance d'un actif et d'un passif et ce dans les deux référentiels. Concernant les bailleurs, le modèle actuel, qui n'a pas fait l'objet de critique, serait globalement conservé avec néanmoins encore une autre divergence entre l'IASB et le FASB sur la reconnaissance du résultat de cession pour certains types de contrat.

➔ **Instruments financiers** : l'IASB finalise son projet global IFRS 9 (Classement et évaluation, Dépréciation, Comptabilité de couverture générale) et en a déjà fixé la date d'application obligatoire au 1er janvier 2018 (l'application de cette norme en Europe reste cependant conditionnée par son adoption préalable par l'Union Européenne).

➔ **Regroupements d'entreprises** : une revue post-application de la norme IFRS 3 a été initiée fin janvier : l'objectif étant de mettre en évidence des difficultés éventuelles d'application mais également des impacts qui n'auraient pas été anticipés sur la qualité du reporting financier.

ACTUALITES ACTEO

➔ Nominations

L'ANC a renouvelé les membres de son collège et de ses commissions. ACTEO peut se réjouir de la nomination ou du renouvellement de deux de ses membres à la CNP (Normes Privées), quatre à la CNI (IFRS) — dont le Président et de deux membres du Collège.

CNP : Sandrine Holler (Safran), Nicolas de Paillerets (Orange)

CNI : Gérard Gil (BNP Paribas), Liliana Franco (Air Liquide), Olivia Larmaraud (PSA), Jacques Le Douit (AXA)

Collège : Alain de Marcellus (Cap Gemini), Gérard Gil (BNP Paribas)

Patrice Marteau est renouvelé à la Commission consultative des Opérations et informations financières des émetteurs de l'AMF.

Dans ce cadre ACTEO a sondé ses membres sur les principales dispositions de la Directive Transparence afin d'alimenter l'AMF qui travaillera avec le Trésor pour sa transposition en droit français au plus tard le 26 novembre 2015.

➔ Colloques

Le Président d'ACTEO a participé début janvier à la conférence de l'Audit Committee Institute de KPMG afin de décrypter les points essentiels pour l'examen des comptes de l'exercice 2013.

ACTUALITES EUROPEENNES

Les propositions du rapport Maystadt qui vous ont été présentées dans la dernière lettre d'information ACTEO ont été validées dans leurs principes par la Commission Européenne.

Philippe Maystadt a par ailleurs été nommé par Michel Barnier au poste de conseiller spécial afin de mettre en œuvre les propositions de son rapport. Depuis, la réforme de la gouvernance de l'EFRAG est en marche avec en premier lieu la refonte de son Conseil de surveillance qui fait encore l'objet de discussions importantes. En effet les trois régulateurs européens pressentis comme membres votants ont exprimé le souhait commun de s'en tenir à un rôle d'observateur compte tenu du maintien du caractère privé de l'EFRAG.

Les parties privées quant à elles estiment ne pas être assez représentées au regard notamment des 8 normalisateurs nationaux prévus au sein du conseil. Les demandes de Business Europe et du MEDEF pour une meilleure représentation des entreprises semblent cependant aboutir avec la probable attribution d'un siège supplémentaire aux « Préparateurs ».

Dans ce contexte, le Parlement Européen a voté un budget pour le financement de l'IASB jusqu'en 2020 mais a limité à 2016 celui de l'EFRAG compte tenu des incertitudes encore trop grandes sur les succès de sa réforme.

En tant que Directeur financier, j'estime que la comptabilité doit rester un instrument de contrôle interne pour les entreprises en sus de la mesure de leur performance et de leur patrimoine. La comptabilité une méthodologie et non pas un concept.

A ce titre, les groupes doivent pouvoir diffuser au sein de leur organisation des standards comptables dont la compréhension ne soit pas réservée aux seuls experts.

Les normes sont souvent trop conceptuelles et parfois contre-intuitives.

L'information financière est primordiale pour la compréhension des métiers, des enjeux et des stratégies des entreprises. Les groupes français y ont toujours attaché une importance particulière. Mais aujourd'hui la masse d'informations requises est telle qu'elle rend difficile la lecture des rapports annuels. Nous ne pouvons plus nous permettre de gérer des « usines à gaz », productrices d'informations sans valeur ajoutée.

Trop d'information nuit à l'information.

Cette prise de conscience est heureusement désormais partagée par beaucoup d'acteurs de la communauté financière qui appellent à une rationalisation des annexes. Il serait souhaitable que dans ce travail de simplification les entreprises soient accompagnées par ceux qui ont parfois contribué à ces excès.

Une conséquence positive des IFRS, est d'avoir permis de faire émerger en France un réseau dynamique d'entreprises qui, depuis 2004, se sont regroupées pour parler d'une même voix aux instances internationales.

ACTEO nous permet d'être rassemblés alors que dans d'autres pays, plusieurs organisations coexistent. Un regret néanmoins : nous ne sommes pas suffisamment présents au sein des organes techniques de ces instances internationales, ce qui peut affaiblir la voix portée par les sociétés françaises.

Je formule le souhait que par l'intermédiaire d'ACTEO nous puissions dans un avenir proche renforcer la représentation française dans ces instances.

Jacqueline Leroux
Directeur Financier - Activités Vitrage
Groupe Saint-Gobain
Administratrice d'ACTEO



Dernière lettre de commentaires (co-signée avec le MEDEF et l'AFEP) :

➤ Projet « Cadre Conceptuel »

Principaux messages :

1. Statut du cadre conceptuel

Trop grande latitude laissée au Board pour déroger aux principes fondateurs au niveau de chaque norme individuelle. Nous demandons un rééquilibrage entre un cadre suffisamment robuste qui contraindrait le Board à respecter les principes fondateurs qui ont motivé les états membres à choisir le référentiel IFRS, tout en étant suffisamment général pour s'adapter aux besoins spécifiques de chaque norme. Le nouveau cadre conceptuel ne pourra être validé sans la publication et la consultation conjointe d'une liste des divergences qui pourront apparaître entre ses principes et les normes actuelles.

2. Phases précédentes

Nous demandons la réintroduction des notions de "stewardship", de fiabilité et de prudence ainsi que la reconnaissance explicite du Business model comme facteur déterminant dans la construction du reporting.

3. Résultat net et OCI

Le résultat net doit être défini positivement et non comme une catégorie par défaut dès lors que l'IASB reconnaît qu'il s'agit d'un indicateur clé dans la communication financière. Le cadre doit poser le principe d'un recyclage systématique avec des règles de fonctionnement établies dans les normes individuelles au cas par cas.

4. Définitions, critères de reconnaissance et évaluation

Nous demandons une étude d'impacts plus complète.

- **Passifs** : nous souhaitons que le critère de probabilité soit maintenu dans la définition ET surtout dans les critères de reconnaissance.

- **Evaluation** : nous sommes favorables à une évaluation fonction de l'utilisation des actifs / passifs mais selon le Business model des groupes. Egalement favorables à l'utilisation d'évaluations mixtes (bilan et compte de résultat). Par ailleurs, la fiabilité et la prudence sont des facteurs importants à considérer dans le choix des attributs de mesure.

➤ Rationalisation des notes annexes

L'ensemble des parties prenantes s'accorde à dire aujourd'hui que les rapports financiers sont devenus trop lourds, trop complexes et qu'ils rendent difficile l'accès à une information transparente et pertinente.

En effet, ces dernières années, les préparateurs ont pu observer une croissance des informations requises, due :

- ➔ aux exigences de plus en plus nombreuses du normalisateur, toujours soucieux de satisfaire les besoins de ses utilisateurs et utilisant parfois les annexes comme modèle comptable alternatif ;
- ➔ à une lecture et une application trop standardisée de ces exigences de la part des auditeurs ;
- ➔ aux informations requises par les régulateurs en complément de celles imposées par les textes comptables.

La prise de conscience collective d'une information financière trop complexe pour être pertinente conduit désormais à rationaliser l'information présente en annexes.

Ainsi, l'IASB a initié fin 2013 un projet à moyen terme visant à définir un cadre général d'objectifs d'informations en annexes et a par ailleurs engagé des premières pistes de réflexions dans ses propositions pour la refonte du cadre conceptuel.

De plus, l'AMF, dans ses recommandations pour la clôture 2013, a souhaité rappeler qu'une réponse à cette problématique « consiste à recentrer l'information produite sur les éléments spécifiques à l'entreprise et pertinents à la compréhension de sa

situation et des risques qu'elle encourt et ne relève pas d'un exercice mécanique de conformité ».

Les entreprises se montrent très favorables à ce projet : certains groupes ayant d'ores et déjà commencé un travail de rationalisation. Néanmoins, elles ne peuvent porter seules la responsabilité de cette démarche et ce travail ne peut être fait qu'avec un accompagnement étroit de l'ensemble des parties prenantes (auditeurs, régulateurs, normalisateurs...).

ACTEO souhaite accompagner les entreprises dans ce projet et susciter un débat avec l'ensemble des parties prenantes françaises qui pourrait prendre la forme d'une table ronde courant octobre 2014.

Pour cet événement, nous aurons ainsi besoin que des directeurs financiers se mobilisent pour venir témoigner de leurs réflexions en cours.

Si cette démarche vous intéresse merci de nous en faire part avant fin mai 2014. .

Même si le caractère spécifique des annexes justifie une démarche essentiellement individuelle, ACTEO s'efforcera de favoriser les échanges entre ses membres afin de mutualiser les pistes de réflexions et bonnes pratiques qui pourraient s'appliquer plus globalement.

Il conviendra enfin de veiller à ce que les groupes ne s'exposent pas à de futurs risques juridiques.

➤ Représentation française dans les instances internationales

ACTEO mène depuis 15 ans de nombreuses actions auprès des instances internationales afin de porter la voix des entreprises françaises et influencer la conduite de la normalisation IFRS.

Si ces actions restent assurément à poursuivre, il faut désormais aller encore plus loin et investir le cœur de ces instances afin de ne plus être simple observateur / commentateur mais devenir réellement acteur, à la source du processus de normalisation internationale.

La France dispose aujourd'hui d'un membre au Board de l'IASB (dont le mandat se termine en 2016) mais d'aucune représentation au sein des équipes techniques (« staff »). Or, nous savons que ces derniers - en première ligne dans la préparation des textes - ont une forte capacité à orienter les débats en étant force de proposition auprès des membres de l'IASB.

Nous pensons de fait que les chances d'être entendus seraient augmentées si nous pouvions dès les travaux techniques du « staff », faire valoir l'expérience et les concepts défendus par les préparateurs français.

Comme la révision du cadre conceptuel, c'est en agissant au plus tôt dans les orientations du normalisateur international que nous pourrions influencer sur ce que seront les règles comptables de demain.

L'expérience prouve aujourd'hui qu'il est difficile et coûteux pour un groupe individuel de détacher à plein temps un membre de ses équipes auprès de l'IASB.

C'est pourquoi ACTEO est déterminée à réfléchir, en collaboration avec d'autres parties prenantes, à trouver les moyens de résoudre ce problème qui handicape notre influence auprès des instances internationales.

 **Plus de détails et l'ensemble des lettres sur www.acteo.org**